



21 mars 2023

(23-2045)

Page: 1/4

Comité des pratiques antidumping

Original: anglais

RAPPORT SEMESTRIEL AU TITRE DE L'ARTICLE 16.4 DE L'ACCORD

PHILIPPINES

On trouvera ci-joint le rapport semestriel présenté par les **Philippines** pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022.

Membre présentant le rapport: PHILIPPINES¹

RAPPORT SEMESTRIEL SUR LES ACTIONS ANTIDUMPING²

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2022

Enquêtes initiales

Pays/ territoire douanier	Produit	Ouverture de l'enquête	Mesures provisoires et déterminations préliminaires	Mesures finales		Absence de mesures finales/clôture de l'enquête	Autres	Données commerciales (provenant du (des) rapport(s) publié(s))		Base de la détermination de la valeur normale
				Droit définitif	Engagement en matière de prix			Volume ou valeur des importations (unité/monnaie); produits visés, période, si différents des colonnes 2 et 3	Volume des importations en % de la consommation intérieure apparente ou en % des importations totales	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Viet Nam	Ciment 252329, 252390, AD 1/2021/VNM	20/04/2021 D: 01/07/2019- 30/06/2020 I: 01/01/2017- 30/06/2020	Détermination préliminaire: 29/11/2021 positive Mesure imposée Arrêté ministériel n° 21-07 P: 20/12/2021 C: 20/12/2021 Type 1: 2,44%- 31,87% Type 1P: 3,80%- 29,20% Taux résiduel global: Type I: 31,87% Type 1P: 29,20%	-	-	-	Détermi- nation finale: 16/12/2022 Imposition en suspens	-	DIPTI: 53% Période: 01/07/2019- 31/12/2020	HMP, CV

¹ Adresses des sites Web où les rapports publiés sur les enquêtes sont disponibles: <https://dti.gov.ph>, <https://tariffcommission.gov.ph/>.

² Tous les termes et en-têtes des colonnes figurant dans le présent modèle ont le sens qui leur est attribué dans les instructions.

³ Uniquement à des fins de référence.

Réexamens/autres procédures ultérieures

Pays/ territoire douanier	Produit	Ouverture de l'enquête	Résultats/ déterminations préliminaires	Résultats finals		Abrogation de mesures	Autres (par exemple procédures ne visant pas le niveau des droits)	Données commerciales (si disponibles dans le(s) rapport(s) publié(s) sur la procédure)		Base de la détermination de la valeur normale
				Droit définitif	Engagement en matière de prix			Volume ou valeur des importations (unité/monnaie); produits visés, période, si différents des colonnes 2 et 3	Volume des importations en % de la consommation intérieure apparente ou en % des importations totales	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Chine	Verre flotté clair et verre flotté teinté bronze 700529 AD 1/2016/PROC	-	-	-	-	05/09/2022 Expiration sans réexamen ⁴	-	-	-	-
NÉANT										

- P - Date de publication
 C - Date de début du recouvrement des droits
 DIPTI - Importations faisant l'objet d'un dumping en % des importations totales
 HMP - Prix sur le marché intérieur
 CV - Valeur construite

⁴ Mémoire douanier (CMC) n° 161-2022, *Expiration de l'imposition d'un droit de sauvegarde provisoire sur le verre flotté transparent importé classé sous le code AHTN 7005.29.90 et le verre flotté teinté bronze classé sous le code AHTN 7005.21.90 en provenance de la République populaire de Chine*, daté du 26 octobre 2022 et signé le 10 novembre 2022. Le CMC n° 178-2022, *Correction du titre du CMC n° 161-2022*, daté du 12 décembre 2022 et signé le 21 décembre 2022, a été publié ultérieurement pour corriger le titre du CMC n° 161-2022 comme suit : *Expiration de l'efficacité du droit antidumping définitif sur les importations de verre flotté transparent classé sous le code AHTN 7005.29.90 et de verre flotté teinté bronze sous le code AHTN 7005.21.90 en provenance de la République populaire de Chine*.

ANNEXES

MESURES ANTIDUMPING DÉFINITIVES EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2022

Pays/territoire douanier	Produit, numéro d'identification de l'enquête	Mesure(s)	Date d'imposition initiale; référence de la publication	Date(s) de prorogation; référence(s) de la publication
Türkiye	Farine de froment AD 1/2013/TUR	Droits	09/01/2015 ¹ CMO n° 2-2015 du 09/01/2015	28/10/2020 ² CMO n° 27-2020 du 28/10/2020

DEMANDES DE REMBOURSEMENT AU TITRE DE L'ARTICLE 9.3 PENDANT LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2022

Pays/territoire douanier	Produit, numéro d'identification de l'enquête	Date initiale d'entrée en vigueur; date de la prorogation la plus récente	Nombre de demandes de remboursement reçues	Nombre de réexamens aux fins du remboursement commencés, achevés
NÉANT				

SUPPRESSION DE MESURES PENDANT LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2022

Pays/territoire douanier	Produit, numéro d'identification de l'enquête	Date de suppression	Raison de la suppression
Chine	Verre flotté clair et verre flotté teinté bronze AD 1/2016/PROC	26/10/2022 À partir du 05/09/2022	Expiration sans réexamen ³

¹ Mémoire douanier (CMO) n° 2-2015 de l'Office des douanes portant imposition du droit antidumping définitif prévu par l'Ordonnance du Ministère de l'agriculture du 17 novembre 2014.

² Mémoire douanier (CMO) n° 27-2020 de l'Office des douanes portant prorogation de l'imposition du droit antidumping définitif visant les importations de farine de froment en provenance de Türkiye pour une période de trois (3) ans (2020-2023) conformément à l'Ordonnance du Ministère de l'agriculture n° 10-2020 du 18 septembre 2020.

³ Mémoire douanier (CMC) n° 161-2022, *Expiration de l'imposition d'un droit de sauvegarde provisoire sur le verre flotté transparent importé classé sous le code AHTN 7005.29.90 et le verre flotté teinté bronze classé sous le code AHTN 7005.21.90 en provenance de la République populaire de Chine*, daté du 26 octobre 2022 et signé le 10 novembre 2022. Le CMC n° 178-2022, *Correction du titre du CMC n° 161-2022*, daté du 12 décembre 2022 et signé le 21 décembre 2022, a été publié ultérieurement pour corriger le titre du CMC n° 161-2022 comme suit : *Expiration de l'efficacité du droit antidumping définitif sur les importations de verre flotté transparent classé sous le code AHTN 7005.29.90 et de verre flotté teinté bronze sous le code AHTN 7005.21.90 en provenance de la République populaire de Chine*.